

**Bureau du 20 novembre 2006**

**Décision n° B-2006-4787**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Liaison modes doux Terreaux-Perrache - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3419 en date du 12 juin 2006, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux de voirie pour la liaison modes doux Terreaux-Perrache.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 3 novembre 2006, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Appia Rhône-Gauthey pour un montant de 526 390,73 € HT, soit 629 563,31 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour des prestations de travaux de voirie pour la liaison des modes doux Terreaux-Perrache sur Lyon 1er et 2° et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Appia Rhône-Gauthey pour un montant de 526 390,73 € HT, soit 629 563,31 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1365, le 12 juin 2006 pour la somme de 1 845 000 € en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,